

Bâtiment et construction spécialité Eco-énergie et Construction

RNCP20671 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	227
Code(s) ROME	K1802, D1407
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Université du Maine - Le Mans

<http://www.univ-lemans.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les missions du technicien conseil en énergie et écoconstruction sont entièrement tournées vers l'amélioration du cadre de vie et vers le développement durable dans le domaine de la construction privée ou industrielle. Après avoir recueilli l'avis des divers partenaires (experts, usagers, élus locaux...), le conseiller

- analyse et retient les projets les plus cohérents.
- concrétisation des projets : recherche des financements nécessaires, coordination des actions et information des décideurs
- Conseil en fonction des impacts environnementaux des constructions (pertes d'énergie, aux nuisances sonores, en fonction des matériaux de construction utilisés), au niveau des chantiers eux-mêmes et des produits finis.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Possède parfaitement les connaissances scientifiques liées aux trois domaines d'intervention (technique, juridique et financier)
- Connaît les procédés de construction et les matériaux du développement durable (techniques d'isolation thermique et sonore, de chauffage,...)
- Connaît les divers types de construction d'habitats privés écologiques
- Identifie les partenaires institutionnels en matière de financements, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques environnementales
- Maîtrise le cadre réglementaire du fonctionnement des collectivités et établissements publics
- Possède les bases de données juridiques en matière d'environnement
- Connaît les financements des actions publiques en général et spécifiques à l'environnement
- analyse une commande, la reformule et propose des pistes de travail
- analyser et comprendre son environnement de travail : identifie les orientations et les priorités des élus et décideurs, a une représentation précise des enjeux, et des instances et processus de décision de la collectivité, intègre et prend en compte la culture organisationnelle et managériale de la collectivité
- adopte une posture de conseil vis-à-vis des décideurs pour les assister dans la définition de leur projet et l'élaboration du plan d'action
- Utilise les méthodes, supports et outils de communication écrite, orale et audiovisuelle

- Rédige les dossiers techniques d'aide aux décisions
- Maîtrise l'anglais technique
- Suit en permanence les évolutions technologiques

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Bâtiments
- Travaux Publics
- Entreprises liées aux matériaux de construction
- Entreprises liées aux économies d'énergie

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Gestionnaire de projets

Technico commercial chez des fabricants, bureaux d'études, installateurs

Econome de flux

Agent de développement dans les collectivités locales, les associations et les organismes liés à l'énergie

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 556 €
Familles professionnelles (FAP)	R2X80 — Attachés commerciaux · tension 4/5 (Élevée) R4X91 — Technico-commerciaux · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	31 127
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	R2X80 — Attachés commerciaux R4X91 — Technico-commerciaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements

(enseignants et professionnels) (loi 84-52 du

26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements

(enseignants et professionnels) (loi 84-52 du

26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE
possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE
Enseignants et professionnels (Décret n° 2002-590 24/04/2002) - VAE

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20671/>